

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 08 OCTOBRE 2024

Envoyé en préfecture le 17/10/2024
Reçu en préfecture le 17/10/2024
Publié le
ID : 059-215902024-20241016-20240810DEL14-DE

NOMBRE :

De conseillers en exercice : 28

De présents : 23

De votants : 28

Pour : 28

Contre :

Abstention :

OBJET :

APPROBATION PAR LE CONSEIL
MUNICIPAL DU PROJET DE PLAN
LOCAL D'URBANISME DANS SA
VERSION N°3

DELIBERATION :

Publiée le 16 octobre 2024

Rendue exécutoire le 16 octobre
2024

Adressée au contrôle de légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 16
octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le huit octobre

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni à 19h30 après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace « Agoralys », 120 rue Delpierre, au lieu habituel des réunions du conseil, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

Etaiet Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Madame Monsieur Alain BEZIRARD, Michael LEROY, Laetitia PANIEZ, Alban BEZIRARD, Karine PACCEU, Michel LANNOO, Christelle GRATIEN, Benoît OERLEMANS, Victor PACCEU, Pierre CAMPHYN, Vincent DOUCHET, Lionel HOUZET, Valérie CLOUET, Jean-Pierre DUBURCQ, Jacky BOULINGUEZ, Marie-Claude ZAGULA, Christine BOCKAERT, Joelle LIESSE, Danièle BENOIT, François BIERVLIET, Ludovic HENZE, Thomas DUGRAIN, Alizée GRATIEN,

Etaiet excusés avec procuration, absents :

Madame Annie PREUDHOMME, procuration donnée à Mme Christelle GRATIEN, Monsieur Olivier JOUCLA, procuration donnée à Monsieur Alban BEZIRARD, Madame Caroline CHARPENTIER, procuration donnée à Mme Joelle LIESSE, Madame Vanessa LARD, procuration donnée à Mme Valérie CLOUET, Madame Marie-Maud CAMPHYN, procuration donnée à M. Alain BEZIRARD,

Madame Alizée GRATIEN a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

Par délibération du 28 juin 2024, le Conseil Métropolitain a approuvé la révision générale du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal dit « PLU3 ».

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 9 juin 2023, les observations pour la Commune d'ERQUINGHEM-LYS ont été prise en compte dans la dernière version du PLU.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal à **l'unanimité**, se prononce favorablement sur le projet du Plan Local d'Urbanisme dans sa version N°3.

Le maire certifie que la délibération
a été publiée le ;

Le : 16 octobre 2024

Et que la convocation du Conseil
avait été faite

Le : 27 septembre 2024

Le Maire
D'ERQUINGHEM-LYS

Visa de la secrétaire de séance

Madame Alizée GRATIEN

Adopté Pour Ampliation

Le Maire d'Erquinghem-Lys